

# Conseil d'Orientation de la Stratégie Vaccinale

Avis du 6 Janvier 2022

## Ouverture d'une 2<sup>ème</sup> dose de rappel vaccinal aux personnes sévèrement immunodéprimées

Dans le contexte actuel d'émergence du variant Omicron et de persistance du variant Delta, il apparaît essentiel de mettre en place des mesures immédiates afin de renforcer la protection des personnes sévèrement immunodéprimées. Ces dernières représentent en effet jusqu'à 30% des séjours en réanimation, et leur mortalité en cas de contamination est de l'ordre de 15 à 20%, soit une proportion supérieure à celle des résidents d'Ehpad<sup>1</sup>. **Face à l'extrême vulnérabilité des personnes sévèrement immunodéprimées, le COSV recommande l'administration systématique d'une deuxième dose de rappel vaccinal dans un délai de 3 mois après le premier rappel.**

**Cette recommandation s'applique à toute personne sévèrement immunodéprimée<sup>2</sup> ayant reçu un premier rappel vaccinal**, et ce quel que soit le nombre de doses injectées lors de la primo-vaccination, ainsi qu'à toute personne vivant dans l'entourage proche d'une personne sévèrement immunodéprimée. Il convient de préciser que les personnes s'étant vu prescrire des anticorps monoclonaux à la suite de leur rappel vaccinal en raison d'une mauvaise réponse à la vaccination ne sont pas concernées par la présente recommandation ; ces personnes doivent poursuivre leur traitement. De même, les personnes sévèrement immunodéprimées n'étant pas éligibles au premier rappel vaccinal doivent renforcer leur protection via la prise d'anticorps monoclonaux, conformément aux recommandations du COSV du 19 novembre 2021<sup>3</sup> et de la HAS du 4 août et 9 décembre 2021 (autorisation d'accès précoce aux anticorps monoclonaux).

**L'administration de ce rappel supplémentaire ne nécessite pas de dosage préalable des anticorps**, dans la mesure où les personnes éligibles ayant reçu un premier rappel sont des personnes ayant répondu au moins partiellement à la primo-vaccination, selon les recommandations actuelles du COSV.<sup>4</sup>

Dans l'ajout du 16 décembre 2021 à la note du 19 novembre 2021 relative à la protection des personnes sévèrement immunodéprimées, le COSV a recommandé d'effectuer les rappels en Moderna avec une dose de 100 µg ; soit un dosage équivalent à celui de la primo-vaccination. **Comme pour le premier rappel, le COSV signale que l'administration du deuxième rappel pourrait se faire avec le vaccin Moderna dosé à 100µg.** Si aucune donnée sur une cohorte de personnes immunodéprimées n'est encore disponible, des données non-encore publiées<sup>5</sup> indiquent toutefois qu'un rappel de 100µg augmenterait le titre d'anticorps neutralisants contre Omicron d'environ 83 fois, contre seulement 37 fois dans le cas d'une injection de 50µg, soit un facteur de 2 non négligeable dans le contexte d'infection par le variant Omicron. Cela suggère que la dose de 100 µg aurait une chance supérieure d'induire une réponse immunitaire protectrice chez les personnes sévèrement immunodéprimées.

En cohérence avec les recommandations du COSV du 19 novembre relative à la protection des personnes sévèrement immunodéprimées, **une sérologie quantitative anti-S devra être réalisée 15 jours après ce**

---

<sup>1</sup> Agence de la biomédecine, bulletin n76, accessible [ici](#)

<sup>2</sup> Selon la liste de la note du COSV du 19 novembre 2021 relative à la protection des personnes sévèrement immunodéprimées

<sup>3</sup> Des adaptations de ces recommandations doivent être faites en ce qui concerne le variant Omicron, dans la mesure où certains cocktails d'anticorps monoclonaux ne fonctionnent plus face à ce nouveau variant

<sup>4</sup> Note du 19 novembre 2021 relative à la protection des personnes sévèrement immunodéprimées

<sup>5</sup> Données fournies par Moderna dans un communiqué de presse

**rappel supplémentaire**, afin de permettre aux personnes non-répondeuses d'avoir accès aux anticorps monoclonaux<sup>6</sup>.

Enfin, le COSV souhaite insister sur le fait que qu'il est essentiel que les personnes sévèrement immunodéprimées reçoivent sans attendre le vaccin antigrippal. Il rappelle également que les vaccins anti-Covid-19 et antigrippal peuvent être injectés de manière simultanée sans compromettre la sécurité du patient.

---

<sup>6</sup> Selon les résultats de la sérologie :

**-Si le taux d'anticorps est supérieur à 264 BAU/mL :** La protection conférée par le rappel est jugée suffisante. Effectuer une nouvelle sérologie tous les 3 mois pour s'assurer que la protection se maintient. Si le taux devient inférieur au seuil des 264 BAU/mL, ces sujets sont éligibles à la prescription des anticorps monoclonaux en prophylaxie.

**-Si le taux d'anticorps est inférieur à 264 BAU/mL :** Ces sujets sont éligibles à la prescription des anticorps monoclonaux en prophylaxie primaire.